



Sanction pour un adolescent

Par **hanabusav**, le **11/03/2009** à **18:59**

Comment puni-t-on un jeune de 15 ans qui a harcelé moralement et physiquement, et que c'était de la récidive, un jeune de on âge ?

Merci de me réponde TRES VITE à l'adresse : simonphilippon@hotmail.fr

Par **lili1984**, le **16/03/2009** à **15:36**

Bonjour,

Je ne suis pas juriste mais peut vous conseiller d'entrer en contact avec la brigade des mineurs la plus proche de chez vous. Ils sauront vous écouter et entamer avec vous une procédure si vous le souhaitez. En tout cas sachez que les policiers de la brigade des mineurs ont le savoir faire nécessaire pour répondre à toutes vos questions et vous soutenir ainsi que votre famille. Vous pouvez aussi contacter le 119 ou vous serez écouté par un professionnel, qui pourra également vous donner les coordonnées de la brigade des mineurs la plus proche de chez vous.